



Vol de chèque quel risque pour moi

Par **Joss9**, le **01/09/2015** à **21:03**

Bonjour,

Je vous explique mon cas.

Salarié dans une entreprise, j'ai entre 2013 et 2014 volé des chèques à un client de l'établissement.

Le vole vient d'être découvert, je suis donc en procédure de licenciement pour faute grave et lourde.

Les chèques représentent un montant total de 35000 euros.

Mon employeur a porté plainte pour abus de confiance.

Le client a aussi porté plainte je pense pour vol.

J'ai peur de ce qui va m'arriver, je n'en dors plus.

Je n'ai pas de casier judiciaire.

Pouvez-vous me dire ce qui risque de m'arriver?

J'ai deux enfants en bas âge.

Je regrette vraiment d'avoir fait cela.

Pouvez-vous me dire si je risque la prison?

Une amende?

Le remboursement au client?

Je serai au chômage et je n'ai pas de bien, comment cela va-t-il se passer.

Merci de m'aider